Chemin de l'Avanchet



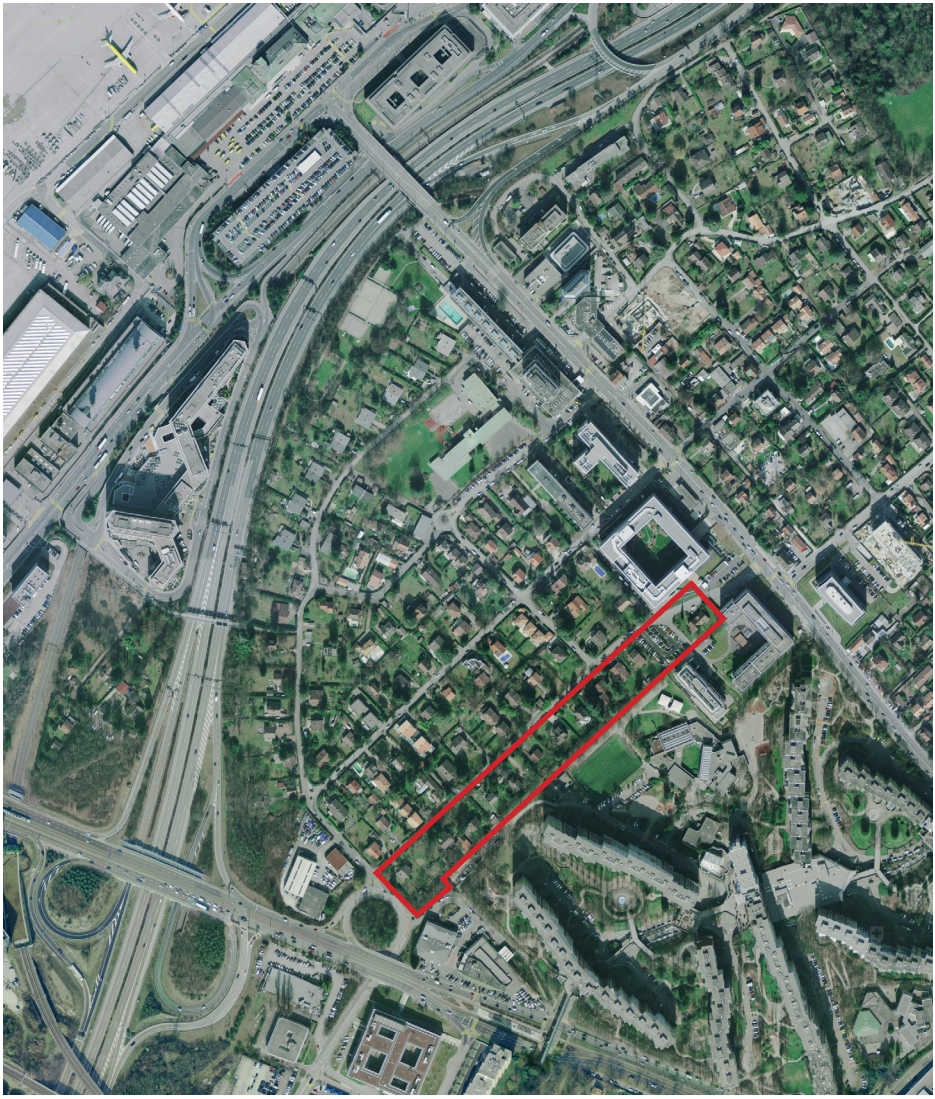
concertation

Votre quartier
Vos objectifs

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Périmètre



Une vision d'avenir pour un quartier en mutation

La démarche de concertation du chemin de l'Avanchet vise à accompagner l'élaboration d'un projet de plan localisé de quartier (PLQ) sur ce secteur qui fait partie du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport (GP VMA) et est situé au sud du secteur «Cointrin Ouest», en bordure du quartier des Avanchets. Il est délimité par le chemin de l'Avanchet au nord et par la limite communale au sud.

Entre 2012 et 2015, une image directrice pour la transformation de ce secteur a été définie. Elle est partagée entre l'État et les communes de Meyrin et Vernier. Des tables rondes ont été mises sur pied fin 2012 et en 2014 qui ont permis aux élus municipaux et aux associations de prendre connaissance du projet et d'émettre des remarques. Une séance publique a été organisée en avril 2016 pour informer la population des grandes orientations retenues pour le GP VMA et répondre aux questions.

Sur le secteur Cointrin ouest, une modification de zone est en cours de procédure afin de rendre possible la mutation du secteur. Parallèlement à la modification de zone, un travail s'engage à une échelle plus fine et plus concrète pour définir les contours du futur quartier, grâce à l'outil d'aménagement qu'est le plan localisé de quartier (PLQ). Un PLQ vise à définir les règles de construction sur un secteur et règle également la question des droits fonciers entre propriétaires, de manière équitable. Le PLQ suit une procédure légale et publique et peut faire l'objet d'opposition puis de recours devant les tribunaux.

A Genève, l'élaboration d'un PLQ s'accompagne obligatoirement d'une démarche de concertation avec les habitants, voisins, propriétaires, associations, communes. C'est dans ce cadre que la concertation du PLQ du chemin de l'Avanchet a débuté le 20 mai 2017. Il s'agira de recueillir une série d'objectifs qui orienteront le travail des urbanistes. Le bureau KCAP mènera le projet de PLQ, qui sera décliné sous la forme d'un plan et d'un règlement opposables aux tiers par les services de l'État. Au terme de ce travail de concertation, la procédure d'adoption usuelle (préavis communaux, enquête publique, procédure d'opposition) se poursuivra.

Une démarche de concertation

Le 7 septembre 2013, la démarche participative a été lancée par une séance d'information qui s'est déroulée le samedi 20 mai 2017 à l'hôtel Crown Plaza. Une balade dans le quartier a suivi cette première information qui a réuni une trentaine de personnes.

Deux ateliers ont été organisés les 8 et 19 juin qui ont rassemblé une vingtaine de participants, essentiellement des habitants et propriétaires du secteur de Cointrin.

- Le premier atelier a permis d'entrer dans le sujet et d'évacuer les a priori. Il a donné l'occasion à chacun d'exprimer ses idées, sa manière de voir le quartier, d'aborder ses points positifs et négatifs et d'imaginer des manières utopiques d'y vivre.
- Le deuxième atelier a permis, de fixer une série d'objectifs pour l'avant-projet de PLQ.

Ce document rassemble les objectifs proposés par les habitants, reformulés et organisés selon cinq grands thèmes.
Il viendra enrichir le travail de l'urbaniste.

Ce projet sera présenté à la population à la fin de l'automne 2017 et donnera naissance au PLQ.

Les objectifs ne pouvant pas être directement intégrés dans le PLQ sont notés « * », ils pourront être intégrés dans des documents annexes.

Les objectifs hors périmètre sont indiqués « # ». Ils pourront être traités séparément et, selon leur pertinence, déclencher de nouvelles initiatives !

Des objectifs partagés

A. Le quartier en général

1. Vérifier la possibilité de développer le quartier au regard des questions de bruit des avions (problématique de réverbération entre les futurs immeubles) et de qualité de l'air

2. Tenir compte des particularités du quartier

    a. Sa fonction de poumon vert avec sa végétation et son biotope
    b. Son caractère «villageois» convivial où tout le monde se connait

Développement

3. Respecter le choix et les envies des propriétaires (étapage du projet)

4. Éviter d'établir des PLQ sur une seule parcelle

5. Prendre en considération les nuisances de la construction

6. Évaluer la faisabilité de développement d'une vitrine économique sur l'autoroute #

Des objectifs partagés

B. Bâti

Forme urbaine

7. Favoriser une orientation du bâti qui réduit les nuisances sonores

8. Penser à l'ensoleillement pour les futurs habitants et leurs voisins

9. Éviter la création de murs borgnes en attente en limite de parcelle

10. Éviter les formes urbaines type barre et proposer une diversité des hauteurs pour ne pas tomber dans l'anonymat

11. Préférer une architecture variée *

Façades

12. Traiter les façades des bâtiments de façon à réduire la réverbération du bruit (orientation, longueur, matériaux, etc)

13. Penser au traitement harmonieux des toitures (végétalisation, etc)

Des objectifs partagés

Activité

14. Introduire des locaux de vie en commun dans les immeubles (pour faire des activités sociales, un anniversaire, …)*

15. Compléter l'offre de crèche du quartier

16. Encourager les appartements encadrés (IEPA) pour plus de mixité *

17. Préférer des petits commerces, artisans et associations *

18. Favoriser le relogement des habitants dans le quartier *

19. Conserver une poste dans le cœur du quartier #

Équipement

20. Encourager des bâtiments autonomes en énergie (avec des panneaux solaires par exemple) *

21. Équiper le quartier en fibre optique, réseau, etc #

Des objectifs partagés

C. Espaces extérieurs

22. Conserver la verdure existante (arbres majeurs)

23. Prévoir des espaces publics adaptés aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite

24. Offrir des rues et des espaces fortement arborisés afin d'augmenter la qualité de vie des habitants (des arbres fruitiers le long des rues par exemple)*

25. Favoriser des prairies au gazon pour le biotope *

D. Vie de quartier

26. Penser à un espace pour se retrouver entre voisin (place du village avec fontaine et une buvette, …)

27. Développer des espaces collectifs pour des potagers (s'inspirer des fermes urbaines)

28. Encourager des espaces qui favorisent la mixité intergénérationnelle

Des objectifs partagés

E. Mobilité

Stationnement

29. Situer le stationnement des voitures en souterrain en limitant son impact en surface

30. Limiter le nombre de rampes d'accès aux parkings

31. Accéder directement aux parking depuis sa cage d'escalier

32. S'inspirer des quartiers sans voiture et mutualiser le stationnement

33. Prévoir un stationnement pour les visiteurs

34. Mettre en place un système de carsharing type Mobility *

Circulation

35. Valoriser la mobilité douce

36. S'ouvrir aux quartiers attenants au Chemin de l'Avanchet

37. Limiter la circulation de transit

38. Créer des sens uniques pour la circulation des véhicules privés

39. Étudier une circulation souterraine

Transport public

40. Vérifier l'utilité d'une 2ème ligne de bus dans le quartier sur le chemin de l'Avanchet #

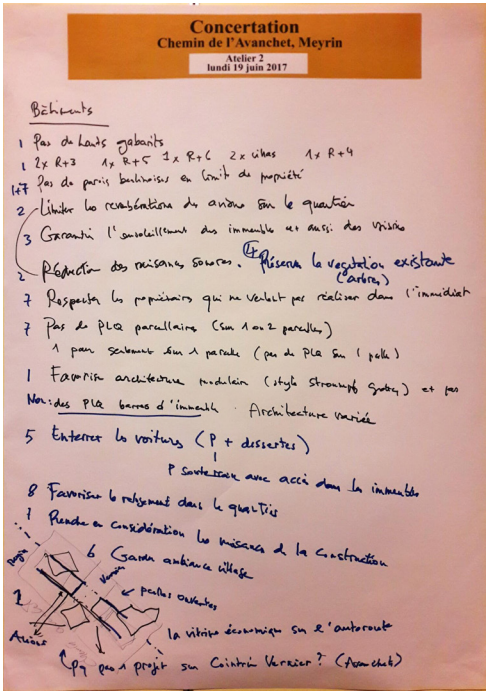
41. Éviter de prendre tout le gabarit au Sud du Chemin de l'Avanchet pour l'élargissement du chemin en vue de la mise en place d'une ligne de bus

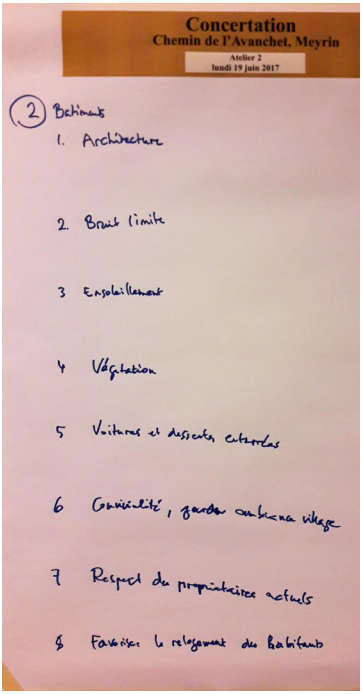




Panneaux restitués suite à l'atelier 2

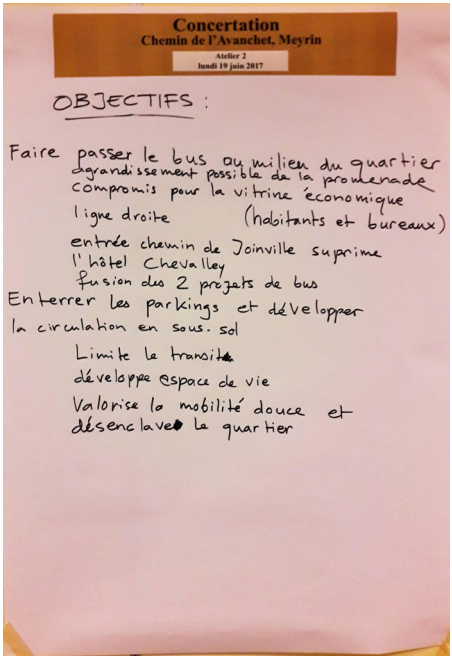
Thème « Bâtiments et activités »

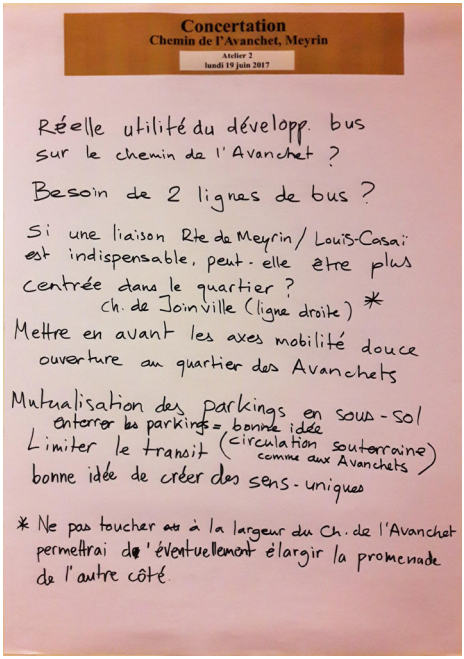




Panneaux restitués suite à l'atelier 2

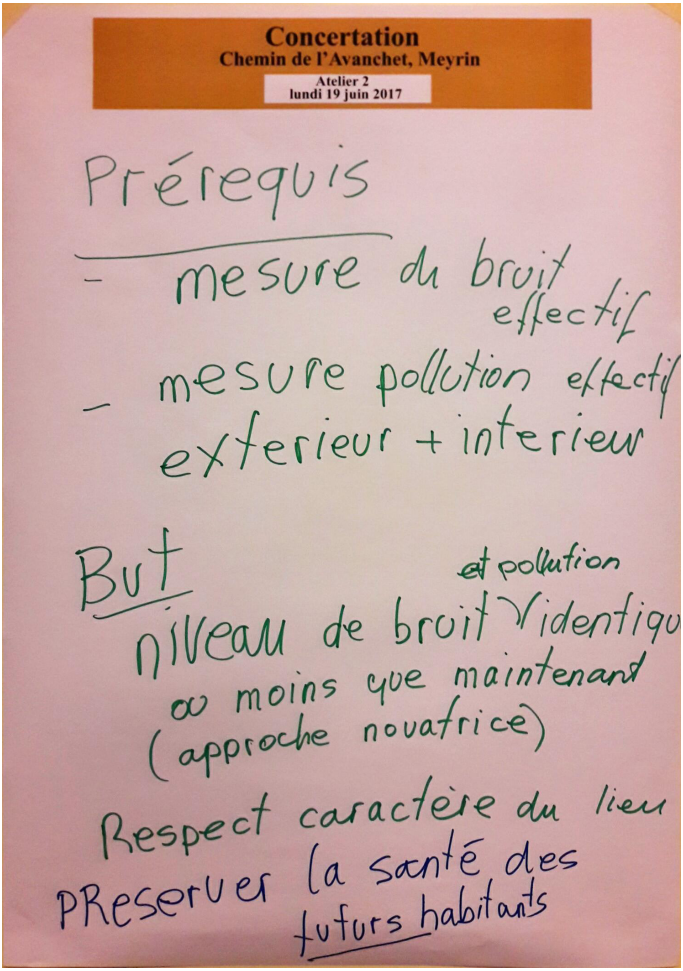
Thème « Mobilité »





Panneaux restitués suite à l'atelier 2

Thème « Vie de quartier, espaces publics et végétation »



Contacts

Lya Blanc & Christophe Gnaegi
TRIBU architecture sa
rue de bourg 16-20, Lausanne
t. +41 21 331 04 40
avanchet@tribu-architecture.ch

M.Hendrik Opolka
Chef de projet à l'Office de l'urbanisme
5 rue David Dufour, Genève
t. +41 22 546 00 06

M.Béla Kali
Architecte-urbaniste à l'Office de l'urbanisme
5 rue David Dufour, Genève
t. +41 22 546 73 18

TRIBU architecture, août 2017

La suite de la démarche de concertation

La concertation ne sera pas terminée car il s'agit d'inclure les habitants jusqu'au bout du processus de projet. Lors du prochain atelier, une ébauche d'avant-projet de PLQ sera présentée et les participants pourront émettre des recommandations pour la suite du travail.

Atelier 3
jeudi 21 septembre 2017
de 18h30 à 21h30
dans la cantine de l'école de Cointrin

Puis, une séance de restitution de la démarche sera organisée afin de présenter l'avant-projet retravaillé ainsi que l'ensemble de la démarche de concertation lors d'une séance publique.

Séance publique de restitution
Samedi 18 novembre 2017
de 09h00 à 12h00
- Lieu à préciser -

S'informer

www.ge.ch/vernier-meyrin-aeroport